

# PRÉFET DE LA LOZÈRE

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

### COMMUNE DE PIERREFICHE MISE EN CONFORMITÉ DE CAPTAGES PUBLICS D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

En application de l'arrêté préfectoral n° PREF-BCPEP2016307-0001 du 2 novembre 2016, le projet de mise en conformité des captages publics d'alimentation en eau potable de « Salamonès amont », « Sansouze », « la Chaze 1 », « la Chaze 2 », « la Chaze 3 », « Serre amont », « Serre aval » dont les périmètres de protection sont situés sur le territoire de commune de Pierrefiche, ainsi que l'acquisition de l'emprise foncière du réservoir de la Chaze, est soumis à une enquête publique unique regroupant :

- une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux, de mise en place des périmètres de protection des captages de « Salamonès amont », « Sansouze », « la Chaze 1 », « la Chaze 2 », « la Chaze 3 », « Serre amont », « Serre aval », du réservoir de « la Chaze » et de distribution d'eau potable au public,
- une enquête parcellaire en vue de délimiter exactement les terrains à acquérir ou à grever de servitudes légales.

Cette enquête se déroulera pendant 30 jours consécutifs sur le territoire de la commune de Pierrefiche du mardi 29 novembre 2016 au mercredi 28 décembre 2016 inclus.

Le maître d'ouvrage de l'opération est la commune de Pierrefiche – 48300 PIERREFICHE.

M. Paul GIDON, conseiller en développement à la chambre d'agriculture, en retraite, a été désigné commissaire enquêteur et M. Emmanuel INESTA, fonctionnaire de l'Équipement, en retraite, suppléant.

Le commissaire enquêteur, siégera et recevra en personne, les observations du public, à la mairie de Pierrefiche :

- le mardi 29 novembre 2016, de 9 h à 12 h,
- le samedi 10 décembre 2016, de 9 h à 12 h,
- le mercredi 28 décembre 2016, de 14 h à 17 h.

Pendant le délai précité :

- ✓ le dossier de l'enquête sera consultable en mairie de Pierrefiche aux jours et heures habituels d'ouverture au public;
- ✓ les observations du public devront être :
  - soit portées sur le registre d'enquête déposé dans la mairie précitée,
  - soit adressées, par écrit, à la mairie de Pierrefiche – 48300 Pierrefiche - à l'attention de M. Paul GIDON, commissaire enquêteur – « enquête de mise en conformité des captages publics d'alimentation en eau potable de la commune de Pierrefiche »,
  - soit présentées verbalement au commissaire enquêteur au cours de ses permanences dans la mairie précitée.

Au terme de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de Pierrefiche ainsi qu'à la préfecture de la Lozère (secrétariat général - bureau de la coordination des politiques et des enquêtes publiques) pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant minimum un an à compter de la clôture de l'enquête.

Pour le Préfet et par délégation,  
La Secrétaire générale,  
signé

Marie-Paule DEMIGUEL